

AVIFIT - Saison 2020-2021



Pour les licenciés du CNAR

Règlement auprès du secrétariat.

10 séances	50,00 €
------------	----------------

Pour les non licenciés du CNAR :

Formule à la séance, après acquittement d'un forfait d'inscription

Forfait inscription (assurance incluse)	60,00 €
1 séance	10,00 €
10 séances	90,00 €
20 séances	160,00 €
30 séances	210,00 €
<p>Ces séances sont valables pour la saison (Octobre 2019 à Juin 2020). Elles ne peuvent être utilisées par une tierce personne. Elles sont reportables sur la saison suivante après acquittement du forfait d'inscription pour la nouvelle saison.</p>	

Pièces à fournir

- Bulletin complété
- **1 certificat médical pour la pratique de l'aviron en salle ou l'attestation sport ****
- Règlement du forfait et de l'achat de séance(s)
- Coupon IASport+ que vous y souscriviez ou non **à compléter obligatoirement**

**** Conformément à la réglementation (Articles L.231.2 et D.231 du code du sport et règlement médical FFA),**

les licenciés doivent fournir un certificat médical avec la mention complète "de non contre-indication à la pratique de l'aviron, y compris en compétition". La production de ce certificat médical est obligatoire tous les 3 ans.

Les années intermédiaires, si la licence est prise sans discontinuité, il est simplement demandé aux licenciés de répondre au questionnaire de santé QS Sport – CERFA N° 15699*01(1) et de fournir au club l'attestation FFA en cas de réponse négative à toutes les questions.